

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseiller représenté : 01

Date de la convocation : 09 mai 2019

SEANCE DU 11 JUIN 2019

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoint ;
Mmes BUCH Marie-Claire - GUINEBERT Véronique - KIEFER Evelyne - MULLER
Bénédicte - MM. DAHLET Gilbert - FREYMANN Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie -
KIRSCH Jean-Paul, Conseillers.

Absents excusés :

Mme SCHMITT Patricia ayant donné pouvoir à M. SCHMIDT Simon ;
Mme KAPPES Nadine et M. HOFFMANN Thierry.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

1. Rapport annuel 2018 du service de l'eau

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix de l'eau. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par le SDEA du Bas-Rhin.

Pour l'année 2018, l'eau distribuée par la commune est restée conforme aux normes réglementaires avec un taux de conformité microbiologique de 100 %. Elle présente une excellente qualité bactériologique, sans la moindre détection de pesticides.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le rapport annuel 2018 du service de l'eau.

2. Rapport annuel 2018 du service de l'assainissement

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par les services du SDEA du Bas-Rhin.

Pour l'année 2018, les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires. Les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte ce rapport annuel 2018 du service de l'assainissement.

3. Remboursement anticipé d'un emprunt

Monsieur le maire détaille les enjeux financiers du projet de remboursement anticipé d'un emprunt contractualisé à taux fixe (4,05 %) avec le Crédit Mutuel.

Les services du Crédit Mutuel précisent que les prêts assortis d'un taux fixe ne sont par définition pas renégociables, dans la mesure où l'organisme prêteur a dû constituer les ressources nécessaires également à taux fixe jusqu'à l'échéance du contrat.

Le remboursement anticipé reste néanmoins possible moyennant le paiement d'une indemnité. Le montant de cette indemnité correspondant quasiment au montant total des intérêts restant dus.

Le remboursement anticipé de cet emprunt à taux fixe est donc financièrement sans intérêt pour les finances communales.

Le conseil municipal en prend acte.

4. Admission en non-valeur

Monsieur le maire présente un état des produits irrécouvrables dont l'admission en non-valeur est sollicitée par le comptable du Trésor.

Les sommes non recouvrées concernent un titre émis en 2009 et mis à la charge de Mme KUHN Lucienne. Malgré les poursuites engagées, l'intéressée demeure redevable d'une somme de 45,- €.

Vu l'état des créances irrécouvrables d'un montant de 45,- €, dressé le 17 mai 2019 par le comptable du Trésor, relatif à des titres émis pour l'année 2009 ;

Considérant les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le comptable, à savoir la disparition de la personne ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Accepter l'admission en non-valeur du titre émis en 2009 pour un montant de 45,- €,
- Charger Monsieur le maire d'émettre le mandat au compte 6541 du budget principal 2019 de la commune.

5. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

- **Dossier de M. LAMBERT Lucien**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. LAMBERT Lucien pour les travaux de rénovation des façades de la maison sise 23, rue du Stade. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 5.270,- € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. LAMBERT Lucien visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 150 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 571.50 €.

6. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire évoque les mouvements suivants des ressources humaines :

- La Commission Paritaire Administrative a émis un avis favorable pour un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de Mme HERRMANN Marie-Rose, qui prend effet rétroactivement au 01 janvier 2019.
- Le contrat de Mme FAUTH Kelly, animatrice au périscolaire, est prolongé de deux mois, soit jusqu'au 31 août 2019, afin de couvrir la période estivale. Elle bénéficie d'un contrat à durée déterminée à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Le poste d'animatrice en périscolaire est déclaré vacant à compter de la prochaine rentrée. Un recrutement sous contrat en alternance ou contrat aidé sera privilégié.
- Le contrat emploi avenir de M. BERNARD Anthony fait l'objet d'une procédure de rupture conventionnelle à compter du 01 juillet 2019 pour permettre à l'intéressé de suivre une formation diplômante d'aide-soignant.

Le conseil municipal en prend acte.

7. Adoption de devis

Monsieur le maire détaille le projet d'acquisition d'un équipement de transformation des fruits en jus à installer dans l'atelier de jus de fruits. Cet investissement comprend un pasteurisateur, un élévateur broyeur, un pressoir, une pompe, des tables de travail et un coffret électrique.

Après étude des offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 03 juin 2019 par l'entreprise SIMACO de Bouzonville, relatif à la fourniture et l'installation de ces équipements à l'atelier de jus de fruits,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis de l'entreprise SIMACO de Bouzonville, pour un montant TTC de 73.470,- €, relatif à la fourniture des équipements de fabrication du jus de fruits,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal 2019,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

8. Réfection des chemins d'exploitation

Monsieur le maire détaille la liste les différents travaux de réfection des chemins d'exploitation, qui ont été identifiés lors d'une visite sur le terrain par les membres du Bureau de l'Association Foncière.

Les travaux suivants sont prévus pour cet été :

- ✓ Curage de fossés longeant les chemins d'exploitation,
- ✓ Réfection en enrobé du chemin desservant les étangs,
- ✓ Réfection en enrobé du chemin reliant la route de Herbitzheim à la forêt communale du Bannwald,
- ✓ Mise en enrobé d'une section prolongeant la rue des Romains,
- ✓ Mise en œuvre d'un traitement bicouche autour de la ferme du Strohhof,
- ✓ Réfection en enrobé du chemin de la ferme jusqu'au pont du Tiefgraben,
- ✓ Réfection partielle de divers autres chemins d'exploitation...

Le Bureau de l'Association Foncière a décidé de confier ces travaux à l'entreprise Wendling pour un montant total de 91.632,50 € HT.

Le conseil municipal en prend acte.

9. Divers

• Recensement de la population

Monsieur le maire présente le calendrier des opérations de collecte 2020 du recensement de la population d'Oermingen, qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. L'organisation du recensement incombe à la commune.

Il convient de désigner, dans un premier temps, un coordonnateur communal du recensement, qui bénéficiera d'une action de formation. Dans un second temps, la collectivité locale devra désigner ou recruter au minimum deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Nommer en qualité de coordonnateur communal, Mme HERRMMAN Marie-Rose, adjoint administratif principal, qui sera assisté de Mme MULLER Sandrine, directrice du périscolaire.

• Autres divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Remerciements des deux paroisses pour la contribution communale à l'organisation de leur marche gourmande,
- Remplacement des ampoules défectueuses de l'éclairage public,
- Prolifération des chats errants et des martres dans les zones urbanisées et habitées du village,
- Présence nocturne de renards dans les rues du village...

SCHMIDT Simon			
NUSSLEIN Paul		SCHMITT Marie Anne	
MICHELS Katia		BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	
GUINEBERT Véronique		HOFFMANN Thierry	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KAPPES Nadine	Absent excusé
KIEFER Evelyne		KIRSCH Jean-Paul	
MULLER Bénédicte		SCHMITT Patricia	Absent excusé